



AMIANTE-FIBROCIMENT

INTERDIT

L'amiante lié (fibrociment) n'est pas accepté dans votre déchèterie pour des raisons de sécurité.

Vous devez faire appel à une société spécialisée.

Les produits marqués N ou NT et ceux commercialisés depuis le 01/01/1997 ne contiennent pas d'amiante, les dépôts sont autorisés en déchèterie avec un justificatif mentionnant la date d'achat obligatoire.

